



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 211011-10)**

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le onze du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Pierre DAGOIS, Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFIET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Jeanne DUBOIS	Jean-Philippe OUSTALET ayant donné pouvoir à Emmanuel ALZURI, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À LA CRÈCHE TTINKA POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE DIVERSES ACQUISITIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'Association Crèche Tinka a procédé, en accord avec la commune propriétaire du bâti, à différents travaux de réaménagement et acquisitions suivants :

- création d'une pièce d'eau et d'activités, et acquisition d'une structure de motricité pour la pièce de vie principale,
- aménagement acoustique d'une salle d'activité et acquisition de matériel pédagogique et de mobilier.

Dans ce cadre l'association a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales et plus particulièrement la commission d'action sociale pour une aide financière à l'investissement.

Compte tenu de l'importance de ces aménagements et acquisitions pour le bon fonctionnement des activités de la crèche et le développement des enfants accueillis, Monsieur le Maire propose que la commune participe au financement de ces projets à hauteur de 50 % du reste à charge.

Les plans de financement de ces opérations seraient ainsi les suivants :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux pièce d'eau		Subvention CAF	30 300 €
Achat structure motricité		Subvention communale	2 711 €
		Fonds propres crèche	2 711 €
TOTAL	35 722 €	TOTAL	35 722 €

Travaux acoustique		Subvention CAF	12 300€
Matériel pédagogique		Subvention communale	3 628 €
		Fonds propres crèche	3 628 €
TOTAL	19 556 €	TOTAL	19 566 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents autorise le versement à l'Association Crèche Tinka d'une subvention d'équipement d'un montant de 6 339 €.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **14 OCT. 2021**
et publication ou notification du **18 OCT. 2021**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI